

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 8 avril 2013 à 20h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire, Monsieur Denis Gravel.

Serge Bédard – district #1  
 Robert Kennedy – district #2  
 Alexander Tomeo – district #3  
 Robert Beauchamp – district #4  
 Normand Clermont – district #5  
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 11 mars 2013
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 mars 2013

#### ADMINISTRATION

- 4.- Vente pour taxes 2013/adjudication d'immeubles/mandat
- 5.- Cédule de vacances estivales 2013/adoption
- 6.- TECQ 2010-2013/programmation révisée/travaux de priorité #3/implantation de nouvelles bornes d'incendie/adoption
- 7.- TECQ 2010-2013/programmation révisée/travaux de priorité #4/travaux de drainage/adoption
- 8.- Habitations de la Pointe/demande d'inscription au programme Accès Logis/appui
- 9.- Office Régional d'Habitation/conseil provisoire/nomination
- 10.- Entente de terminaison d'emploi/employé #50/autorisation de signature

#### LOISIRS

- 11.- Centre communautaire Albert-Cousineau/acquisition et installation d'un abri pour spectacle/adoption de la soumission
- 12.- Centre communautaire Albert-Cousineau/piscine municipale/tarifification pour camps de jour externes
- 13.- Fonds de l'athlète des Laurentides/demande d'aide financière
- 14.- Regroupement en toxicomanie PRISME/organisme municipal/reconnaissance

#### VOIRIE

- 15.- Liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2013/adoption
- 16.- Gestion de personnel/préposé à l'application des règlements municipaux/engagement
- 17.- Coupe de gazon/Vert tout Court Inc./offre de service
- 18.- Fourniture pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)/mandat à l'Union des municipalités du Québec
- 19.- Travaux correctifs de drainage – 25<sup>e</sup> Avenue (au sud du Croissant Brunet)/préparation des plans et devis/mandat
- 20.- Travaux correctifs de drainage et pavage – Montée de la Baie (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx)/relevés topographiques complémentaires/mandat
- 21.- Travaux correctifs de drainage, d'aqueduc et réparation de chaussée – 51<sup>e</sup> Avenue (entre le #269 et le boul. Proulx)/décomptes progressifs #3 et #4/autorisation de paiement

HYGIÈNE DU MILIEU

- 22.- Grenier populaire des Basses-Laurentides/récupération des halocarbures/  
entente 2013/autorisation

SÉCURITÉ

- 23.- Adoption/règlement 380-44-12 amendant le règlement 380-97 concernant  
la circulation et le stationnement  
24.- Pompier à temps partiel/démission/acceptation  
  
25.- Réponses aux questions de la séance précédente  
26.- Période de questions  
27.- Levée de la séance

13-04-060 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-061 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2013

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le procès-verbal du 11 mars 2013 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.*

13-04-062 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2013

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 28 mars 2013 au montant de 81 438,99 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 27 mars 2013 au montant de 247 576,92 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

13-04-063

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise l'adjudication, en faveur de la municipalité, de tous les immeubles pour lesquels il n'y aura pas preneur lors de la vente pour taxes par la M.R.C. de Deux-Montagnes et, par conséquent, mandate Mme Linda Binette, directrice générale adjointe et trésorière, à représenter la municipalité lors de cette vente qui aura lieu le 9 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-064

CÉDULE DE VACANCES ESTIVALES 2013/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte la cédule de vacances estivales 2013 des employés réguliers de la municipalité, présentée par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-065

TECQ 2010-2013/PROGRAMMATION RÉVISÉE/TRAVAUX DE PRIORITÉ #3/IMPLANTATION DE NOUVELLES BORNES D'INCENDIE/ADOPTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet bénéficie d'une contribution gouvernementale provenant de la taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2010-2013) ;

ATTENDU QUE les travaux prévus à la priorité #3 (renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées) ont été réalisés à moindres coûts que ceux prévus à l'estimé ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

DE demander au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), que l'implantation de cinq (5) nouvelles bornes d'incendie, soit reconnue comme dépense admissible et soit ajoutée aux travaux de priorité #3 (renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées). Ces bornes d'incendie seront implantées afin de répondre au schéma de risques d'incendie sur les rues suivantes :

- 14<sup>e</sup> Avenue au nord de la 15<sup>e</sup> Rue
- 54<sup>e</sup> Avenue au sud de la rue André-Soucy
- 55<sup>e</sup> Avenue au sud de la rue André-Soucy
- 56<sup>e</sup> Avenue au sud de la rue André-Soucy
- 60<sup>e</sup> Avenue à proximité de la 39<sup>e</sup> Rue
- 60<sup>e</sup> Avenue à proximité de la 52<sup>e</sup> Rue

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TECQ 2010-2013/PROGRAMMATION RÉVISÉE/TRAVAUX DE PRIORITÉ #4/TRAVAUX DE DRAINAGE/ADOPTION

13-04-066

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet bénéficie d'une contribution gouvernementale provenant de la taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2010-2013) ;

ATTENDU QUE les travaux prévus à la priorité #4 (voirie locale) seront, sous toute réserve, réalisés à moindres coûts que ceux prévus à l'estimé ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
et APPUYÉ par Robert Kennedy

DE demander au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), que des travaux de drainage soient reconnus comme dépense admissible et soient ajoutés aux travaux de priorité #4 (voirie locale). Ces travaux auront lieu sur la rue suivante :

- 62<sup>e</sup> Avenue au sud du boulevard Proulx

ET résolu d'apporter une correction à la programmation initiale pour la 25<sup>e</sup> Avenue, au nord du Croissant Brunet, qui aurait plutôt dû se lire « au sud du Croissant Brunet ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-067

HABITATIONS DE LA POINTE/DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME ACCÈS LOGIS/APPUI

CONSIDÉRANT le projet de construction de logements abordables présenté par les Habitations de la Pointe;

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet appuie la demande d'inscription au programme Accès Logis de la Société d'habitation du Québec, présentée par les Habitations de la Pointe pour le projet de construction de logements abordables sur notre territoire;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet s'engage à verser la contribution de base, équivalente à 15% des coûts maximums admissibles, tel qu'exigé par le programme Accès Logis de la Société d'habitation du Québec, pour le projet de construction de logements abordables des Habitations de la Pointe et ce, conditionnellement au remboursement de ladite somme par la Communauté Métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-068

OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION/CONSEIL PROVISOIRE/NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance du 27 février dernier, la MRC a, par voie réglementaire, déclaré sa compétence en regard de la gestion du logement social sur l'ensemble de son territoire à l'exclusion de Saint-Placide;

037

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape du processus amorcé par la MRC consiste à demander au lieutenant-gouverneur du Québec de procéder à l'émission des lettres patentes nécessaires à la constitution de l'Office Régional d'Habitation de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE durant la période transitoire, la MRC doit désigner un conseil d'administration provisoire, lequel aura notamment comme mandat d'assurer la gestion du logement social sur le territoire de la MRC et de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place harmonieuse de l'Office Régional d'Habitation de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseil d'administration provisoire se terminera avec la désignation du conseil d'administration permanent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet recommande que Monsieur René Ouellet soit désigné administrateur et fasse partie, pour la période transitoire, du conseil d'administration provisoire de l'Office Régional d'Habitation de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-069

ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI/EMPLOYÉ #50/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de terminaison d'emploi de l'employé #50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-070

CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT-COUSINEAU/ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN ABRI POUR SPECTACLE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour l'acquisition et l'installation d'un abri pour spectacle, au Centre communautaire Albert-Cousineau;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Tessier Récréo-Parc Inc.	40 215,96 \$
Techsport Inc.	54 756,84 \$
Atmosphäre	71 855,01 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Tessier Récréo-Parc Inc. s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Normand Clermont

038

QUE la soumission de la firme Tessier Récréo-Parc Inc., au montant de 40 215,96 \$ incluant les taxes, pour l'acquisition et l'installation d'un abri pour spectacle, au Centre communautaire Albert-Cousineau, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-071

CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT-COUSINEAU/PISCINE MUNICIPALE/TARIFICATION POUR CAMPS DE JOUR EXTERNES

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE des frais de 1,50 \$ par enfant soient facturés lors de l'utilisation de la piscine municipale du Centre communautaire Albert-Cousineau par les camps de jour des villes et/ou municipalités externes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-072

FONDS DE L'ATHLÈTE DES LAURENTIDES/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'UNE aide financière au montant de 211,53 \$, soit octroyée au Fonds de l'athlète des Laurentides, en signe d'encouragement pour les athlètes de notre région et ainsi soutenir la relève sportive des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-073

REGROUPEMENT EN TOXICOMANIE PRISME/ORGANISME MUNICIPAL/RECONNAISSANCE

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil municipal reconnaisse le Regroupement en toxicomanie PRISME, comme un organisme officiel faisant partie de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-074

LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ENGAGÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2013/ADOPTION

QUE la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2013, soit adoptée, à savoir:

**Employés temporaires syndiqués SCFP**

Robert Marsolais                      Préposé au site de transbordement, à compter du 22 avril 2013;

Raphael Imbeault                      Préposé à la conciergerie, à compter du 22 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DE PERSONNEL/PRÉPOSÉ À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX/ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
et APPUYÉ par Normand Clermont

13-04-075

D'ENGAGER en tant que personne salariée temporaire, M. Jacques Sénécal, au poste de préposé à l'application des règlements municipaux et ce, effectif le 15 avril 2013;

Sans s'y restreindre, celui-ci sera responsable de l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage #308-91;
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) #309-91;
- Règlement de lotissement #310-91;
- Règlement de construction #311-91;
- Règlement concernant les nuisances #378-97;
- Règlement concernant l'usage de l'eau potable en période estivale #416-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-076

COUPE DE GAZON/VERT TOUT COURT INC./OFFRE DE SERVICE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Vert tout Court Inc., pour la somme de 13 081,40 \$ (taxes incluses), répartie comme suit :

Section – Voirie :	6 449,99 \$
Section – Loisirs :	6 631,41 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-077

FOURNITURE POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)/MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code Municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec pour les cinq (5) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

QUE si l'Union des municipalités du Québec adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'Union des municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec et à 1,5% pour les municipalités non membres. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-078

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 25<sup>E</sup> AVENUE (AU SUD DU CROISSANT BRUNET)/PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Robert Kennedy

**041**

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 2 avril 2013 de la firme Ingemax, pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 25<sup>e</sup> Avenue (au sud du Croissant Brunet), et pour un montant forfaitaire de 5 000 \$ (dépenses et taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-079

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET PAVAGE – MONTÉE DE LA BAIE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LE BOUL. PROULX)/RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES COMPLÉMENTAIRES/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 2 avril 2013 de la firme Ingemax, pour la réalisation des relevés topographiques complémentaires, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et pavage – Montée de la Baie (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx), et pour un montant forfaitaire de 1 250 \$ (dépenses et taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-080

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE, D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 51<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LE #269 ET LE BOUL. PROULX)/DÉCOMPTES PROGRESSIFS #3 ET #4/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement à la firme Lavallée et Frères (1959) Ltée, au montant de 3 447,63 \$ (taxes incluses), lequel représente le décompte progressif #3 ainsi qu'un montant de 2 013,68 \$, lequel représente le décompte progressif #4, dans le cadre des travaux correctifs de drainage, d'aqueduc et réfection de chaussée – 51<sup>e</sup> Avenue (entre le #269 et le boul. Proulx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-04-081

GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES/RÉCUPÉRATION DES HALOCARBURES/ENTENTE 2013/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente 2013 à intervenir avec le Grenier Populaire des Basses-Laurentides relativement à la récupération des halocarbures inclus dans les électroménagers et les climatiseurs domestiques sur le territoire de la municipalité et d'autoriser le paiement de notre contribution annuelle qui s'élève à 540,58\$.

Cette entente s'inscrit dans le cadre de la réduction du volume des déchets et des rebuts acheminés aux sites d'enfouissement et de récupération des halocarbures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 380-44-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97  
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

13-04-082

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le règlement numéro 380-44-12 modifiant le règlement 380-97  
concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

QUE l'avis public de ce règlement soit affiché sur le territoire de la  
municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TERREBONNE  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 380-44-12

AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT

---

ATTENDU QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté le 14 avril  
1998, le règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 380-97 en modifiant  
l'annexe « P » relativement aux stationnements municipaux;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été  
donné lors de la séance ordinaire du 11 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT  
RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT:

ARTICLE 1 :

L'annexe « P » du règlement numéro 380-97 est modifié  
selon la politique relative au stationnement de la rampe  
de mise à l'eau en vigueur comme suit :

- \* Pour l'obtention d'une vignette, selon la politique  
relative au stationnement de la rampe de mise à  
l'eau en vigueur, vous devrez remplir le  
formulaire d'acquisition de vignette et fournir les  
documents requis.
- \* Vous pouvez vous procurer une vignette à l'hôtel  
de ville situé au 300, avenue Basile-Routhier à  
Pointe-Calumet.
- \* La vignette doit être apposée sur le pare-brise,  
côté conducteur, dans le véhicule.
- \* Aucune vignette ne peut être vendue, cédée ou  
transférée.

043

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

13-04-083

POMPIER À TEMPS PARTIEL/DÉMISSION/ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ACCEPTER la démission du pompier à temps partiel, Monsieur Stéphane Demers, effective le 5 mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉDÉCENTE

PÉRIODE DE QUESTIONS

13-04-084

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'À 20h47, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale